



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24.10.24

ID : 065-216502260-20241018-2024062-DE



Séance du 18 octobre 2024 à 18h30

2024/062

**Présents :** Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Bernard JOUCLA, Juliette SALANNE, Michel DUHAMEL, Sébastien ABADIE, Stéphanie MARQUEZ, Jean-Christophe MADELAINE, Hélène FRANCES, Alexandre ARRIZABALAGA, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Dominique GAYE, Caroline ECORCHON, Laetitia CAZABAN, Sandrine TREBUCQ, Ingrid BOUTARFA, Diane DE LUYCKER, Simon TESSIER, Denis FEGNE

**Absents :** Bruno CAZERES (procuration pour Bernard JOUCLA), Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL)

Elue secrétaire de séance : Diane DE LUYCKER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 14 octobre 2024

## DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX SEIN DES SYNDICATS

M. le Maire rappelle que pour la représentation de la commune au sein des syndicats, il convient de voter pour désigner les délégués.

Pour le Syndicat Départemental d'Energie, il est proposé de désigner :

| Nom du Syndicat       | Nb | Délégués Titulaires | Nb | Délégués Suppléants |
|-----------------------|----|---------------------|----|---------------------|
| Syndicat des Energies | 1  | Gisèle VINCENT      | 1  | Régine TOSON        |

Pour le SYMAT et le SEABB, il convient d'informer la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées des délégués que la commune souhaite nommer. En effet, il appartient à la CATLP qui adhère à ces syndicats pour le compte de la commune de nommer les représentants communaux.

| Nom du Syndicat | Nb | Délégués Titulaires                   | Nb | Délégués Suppléants |
|-----------------|----|---------------------------------------|----|---------------------|
| SYMAT           | 1  | Régine TOSON                          | 1  | Serge ALMENDRO      |
| SEABB           | 2  | Stéphanie MARQUEZ<br>Sébastien ABADIE | 2  | Bernard JOUCLA      |

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate ces délégués pour représenter la commune au sein des organes délibérants des syndicats ou valide leur proposition auprès de l'agglomération.

La secrétaire de séance

  
Diane DE LUYCKER



Le Maire

  
Gisèle VINCENT

